



NOTE DE SERVICE

Destinataires : Directrices et directeurs de l'éducation
Direction des écoles provinciales

Expéditeurs : Denys Giguère, SMA
Division de la réussite, de l'enseignement et de
l'apprentissage en langue française

Richard Franz, SMA
Division de la planification des systèmes, de la recherche
et de l'innovation

Date : Le 14 août 2017

Objet : Le nouveau Fonds pour l'innovation dans l'apprentissage
(FIA)

Le ministère de l'Éducation est déterminé à faire en sorte que les diplômés soient dotés des compétences globales (habiletés d'ordre supérieur, connaissances et attitudes) dont ils ont besoin pour prospérer dans un monde marqué par des changements rapides, l'accélération du progrès technologique et une complexité croissante.

Au cours des deux dernières années du Fonds pour la technologie et l'apprentissage, les conseils scolaires ont été invités à commencer l'intégration des compétences globales au niveau des systèmes, écoles et salles de classe. Leur réponse a été positive, puisqu'ils ont adopté les compétences globales à mesure qu'ils élaboraient leurs plans systémiques, reliaient les compétences aux programmes-cadres et examinaient de nouvelles formes d'évaluation.

À présent, nous sommes heureux d'annoncer un nouveau **Fonds pour l'innovation dans l'apprentissage (FIA)**, un investissement continu de 10 M\$ par année visant à stimuler l'innovation dans l'apprentissage et l'enseignement pour soutenir le développement des compétences globales chez les élèves.

Grâce au FIA, les conseils scolaires et la Direction des écoles provinciales recevront une allocation annuelle devant être affectée à l'atteinte des objectifs suivants :

- Fournir des possibilités de perfectionnement professionnel qui permettent aux enseignantes et enseignants de faciliter des expériences favorisant un apprentissage en profondeur et le développement de compétences globales chez les élèves.
- Mettre en œuvre des innovations en matière d'apprentissage et d'enseignement (« projets d'innovation ») qui contribueront à favoriser un apprentissage en profondeur et le développement de compétences globales chez les élèves.

En juin 2017, le ministère a consulté un échantillon représentatif de directrices et directeurs de l'éducation pour recueillir des commentaires sur le projet de FIA. Compte tenu des observations recueillies dans le cadre de l'exercice de consultation, il a été décidé que le modèle de financement du FIA se composerait d'une allocation standard de 109 000 \$ par année pour les conseils scolaires ou de 23 200 \$ par année pour les administrations scolaires et les écoles provinciales.

Le FIA vise à amplifier l'excellent travail d'innovation accompli par tous les conseils pendant les trois années qu'a duré le Fonds pour la technologie et l'apprentissage (FTA), en mettant l'accent sur l'évolution de la pratique des enseignantes et enseignants. En conséquence, l'allocation du FIA doit être investie pour moins 50 % dans des activités de perfectionnement professionnel du personnel scolaire qui auront été déterminées à l'échelle locale. Il est impératif de favoriser l'apprentissage des enseignantes et enseignants pour maintenir un système scolaire performant, pertinent et adapté. Les fonds restants peuvent être affectés au soutien du développement et à l'évolutivité des projets d'innovation qui favorisent les compétences globales, notamment à l'égard de la recherche, des partenariats et des ressources. Le document ci-joint de questions et réponses sur le FIA contient des précisions sur ce dernier et sur les projets d'innovation, ainsi que des suggestions d'activités d'apprentissage professionnel que les conseils pourraient envisager d'intégrer à leurs plans.

Financement de la technologie

Le financement pour l'achat de technologie et d'outils numériques se poursuivra par le biais des Subventions pour les besoins des élèves (SBE). De plus, voulant aborder les préoccupations soulevées lors de la consultation de juin au sujet de l'acquisition de technologie, le ministère et ses partenaires du Council of Ontario Directors of Education (CODE) fourniront pour 10 M\$ d'allocations supplémentaires de FTA aux conseils scolaires, écoles provinciales et administrations scolaires pour l'achat d'outils numériques en 2017-2018. Comme ce fut le cas avec le FTA, ces fonds seront constitués d'une allocation de base standard auquel s'ajoutera un montant par élève. Ils seront versés par l'entremise du CODE. Celui-ci enverra aux conseils l'information sur leurs allocations du FTA. Il convient de noter que ce prolongement du FTA marque le point final du financement distinct pour l'acquisition de la technologie. En effet, tous les investissements technologiques futurs devront être planifiés dans le cadre de la SBE existante.

Soutiens supplémentaires pour l'apprentissage numérique

En plus du FIA et du FTA, il convient de noter que le ministère continue de soutenir les apprenants du 21^e siècle grâce à un investissement holistique de ressources, y compris :

- Les personnes-ressources pour la technopédagogie au sein des conseils scolaires, soit les PREAV (ces postes font maintenant partie de l'allocation annuelle de la SBE).
- La fourniture d'un environnement d'apprentissage virtuel dans tous les conseils scolaires afin de soutenir l'apprentissage en ligne pour les élèves et le personnel enseignant.
- Une vaste gamme de ressources numériques, y compris des logiciels et des ressources sous licence, tels que les modules d'apprentissage en ligne produits par le ministère.
- Un investissement dans la modernisation des services de bande passante en vue d'améliorer l'accès dans les écoles de la province.
- La documentation et l'échange des transformations et pratiques actuelles des conseils scolaires dans toute la province, grâce à des vidéos, des synthèses de la recherche et des artefacts produits par les conseils.

Des lettres d'entente et d'autres ressources du FIA seront diffusées durant l'automne 2017. Pour toutes questions concernant le FIA, on peut communiquer avec René Côté, directeur, Unité de l'apprentissage au 21^e siècle à l'adresse rene.cote@ontario.ca ou au 416 327-6593.

Original signé par

Denys Giguère
Sous-ministre adjoint
Division de la réussite, de l'enseignement
et de l'apprentissage en langue française

Richard Franz
Sous-ministre adjoint
Division de la planification des systèmes,
de la recherche et de l'innovation

c. c. :

Frank Kelly, directeur général, Council of Ontario Directors of Education
Martyn Beckett, sous-ministre adjoint intérimaire, Division du soutien aux élèves et des

Denise Dwyer, sous-ministre adjointe intérimaire, Division de l'éducation autochtone et

Cathy Montreuil, sous-ministre adjointe intérimaire, Division du rendement des élèves

Pièces jointes :

1. Document de questions et réponses sur le FIA